



2024-113
REGLEMENTATION DE LA
CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT

Rue des Frères Kermorvant et
rue de Kreisker
Le 27 mai 2024

Le Maire de la Commune de La TRINITE SUR MER,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés
des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de M. Damien LE CALVE représentant la société
ACM en date du 16 mai 2024 relatif à l'installation de boîtiers
fibre optique,

Considérant qu'il est de l'intérêt général de réglementer la
circulation et le stationnement pendant la durée du chantier,

ARRETE

ARTICLE PREMIER

La circulation et le stationnement seront interdits de l'intersection à partir du magasin USHIP, rue des Frères Kermorvant, jusqu'à l'intersection rue du Voulien, ainsi que toute la rue du Kreisker, le lundi 27 mai 2024, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

ARTICLE DEUXIEME

L'entreprise devra mettre en place à partir du mercredi 22 mai 2024 la pré signalisation correspondante à ces interdictions.

ARTICLE TROISIEME

La Gendarmerie Nationale et la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté à :

- M. Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carnac
- Les Sapeurs-Pompiers de Carnac
- Les Services Techniques Municipaux
- La Police Municipale
- Le service Communication
- La société ACM

Fait à La Trinité-sur-Mer, le 21 mai 2024

Le Maire,

Yves NORMAND



Affiché le : **22 MAI 2024**